

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUILLET 2017 à 19H00 A CHARLIEU

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	10
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	6
Votes comptabilisés	31

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017 avec l'ajout d'une observation : le tableau des résultats de la consultation de la maison médicale a été oublié. Il sera donc ajouté au présent procès-verbal comme suit :

Synthèse entreprises retenues
- Aménagement d'une Maison Médicale à Charlieu -

N° LOT	LOT	ENTREPRISE NOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montants Travaux ht
1	Désamiantage	SMTP SAS	11 Bd des Entreprises - ZI de Vaure - BP 23	42601	MONTBRISON Cedex	67 686,68 €
2	Démolitions	TPS Thorat	917 Rue République	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU	7 053,49 €
3	Gros Œuvre	LAMURE SA	32 Rue de la Durie	42750	ST DENIS DE CABANNE	62 456,17 €
4	Etanchéité	CHOB	5 Rue Frédéric Monin - Les Platières	69440	MORNANT	9 235,41 €
5	Menuiseries extérieures Alu vitrées - BSO	PAD'71	Les Avaizes	71740	ST EDMOND	44 073,00 €
6	Plâtrerie - Isolation - Faux-Plafonds - Peintures	CHRISDECOR	Les Grandes Varennes	71340	IGUERANDE	57 904,21 €
7	Menuiseries intérieures bois - Agencement	CREAT'BOIS	ZA Les Plaines	42120	PARIGNY	51 146,51 €
8	Serrurerie - Métallerie	LABOURET	Bd des Capucines	42190	CHARLIEU	10 130,00 €
9	Ascenseur	LOIRE ASCENSEUR	22 Rue du Puits Rochefort	42100	ST ETIENNE	20 100,00 €
10	Sols souples	AUBONNET	58 Bis Rue de Charlieu	69470	COURS LA VILLE	20 345,83 €
11	Carrelages - Faïences	DA ROCHA	15 Ter Rue Bapaume	42300	ROANNE	3 099,42 €
12	Enduits de façades - ITE	GIRARDET	ZA Reclaine Vessin - Rte de Roanne-Thizy	69240	THIZY LES BOURGS	13 251,38 €
13	Enseigne - Signalétique	MSM Signalétique	ZI - 20 Rue Villier	01500	CHÂTEAU GAILLARD	3 340,72 €
14	Aménagements extérieurs - VRD	CHAVANY	50 Impasse des Pansemolles	42190	ST NIZIER SOUS CHARLIEU	89 982,33 €
15	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	CHARLIEU CHAUFFAGE	Rues des Navettes	42190	CHARLIEU	103 641,76 €
16	Electricité	BELOT	13 Rue des Navettes	42190	CHARLIEU	49 248,10 €
Montant total des travaux						612 695,01 €

Compte rendu des décisions du Président

- Maison médicale de Charlieu : demande de subvention au Département de la Loire d'un montant de 200 000 €.
- Matériel de téléphonie : le devis de la SARL Performance a été retenu pour un montant de 13 901,08 € HT.
- Programme d'Intérêt Général Habitat : Accord de subvention de 1 000 € à Monsieur GONON Michel demeurant BRIENNON pour des travaux d'économies d'énergie.
- **Compétence transfert eau potable et assainissement** : Le cabinet SECUNDO a été retenu pour réaliser cette étude. Le travail commencera fin août avec une enquête de terrain. Des visites auront lieu sur sites et en mairie avec M Nicolas MATRAY, responsable su SPANC, et le cabinet SECUNDO afin de recueillir des informations complémentaires. Un mail récapitulatif des rendez-vous et des documents à fournir sera adressé à chaque mairie.

Arrivée de M LOMBARD Jean-Marc

ECONOMIE

- **Financement de la cellule prospection roannaise**

M VALORGE rappelle que l'Agence de Développement Economique de la Loire a cessé de fonctionner en décembre 2016. Roannais Agglomération propose aux EPCI du Roannais et du Forez de partager une mission de prospection et d'implantation des activités économiques en attendant de connaître le positionnement de l'Agence Régionale qui devrait mettre en place des antennes déconcentrées.

Pour l'année 2017 la Région Auvergne Rhône-Alpes a accordé une aide de 100 000 € à Roannais Agglomération pour porter cette mission. Si Charlieu Belmont Communauté apporte un financement équivalent à ce qu'elle versait à l'ADEL (3 500 € par an) alors le plan de financement serait le suivant :

Budget MPPI 2017 - PROJET

Dépenses		Recettes	
RH		Région AURA	100 000
Directeur MPPI	75 000		
Support Assistante MPPI	15 000	EPCI	
		RA	50 000
Logistique/bureau/déplacements	10 000	CCCB	3 500
		COPLER	3 500
prestations externes	70 000	VVAI	1 500
achats de support		Urfé	1 500
traduction		Forez Est	7 500
cabinet de sourcing		<i>S mixte LN</i>	30 000
		<i>S Mixte LC</i>	consolidation 20 000
Divers	27 500		
TOTAL	197 500		197 500

A noter tout de même que l'Agglomération n'a pas attendu pour opérer un recrutement sur 1 an et retenir un cabinet de sourcing. Ainsi dès le mois de juin notre collectivité a pu constater les effets positifs de cette organisation provisoire car 4 prospects nous été communiqués dont deux sur lesquels avons pu faire une proposition (terrain en zone d'activité ou bâtiment vacant). Aussi l'on observe depuis cette date une plus grande coopération entre les services de développement économique des collectivités concernées (réunions techniques régulières).

Proposition : valider le principe de financement de la mission prospection et implantation dans le roannais pour une année et dans la limite de 3 500 €, autoriser M. le Président à signer la convention avec Roannais Agglomération afin d'acter l'organisation décrite ci-dessus.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- Projet de sensibilisation des scolaires à la valorisation de la forêt (report 2017-2018)

Lors de sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire avait validé le projet de sensibilisation à la valorisation de la forêt auprès des scolaires et autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FEADER dans le cadre du LEADER pour la première année.

Les délais de mise en place du dispositif LEADER au niveau de la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du LEADER, puis les délais d'instruction de notre demande de subvention ont conduit à décaler d'une année le démarrage de ce projet. En effet ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu Belmont Communauté a été validé par le Comité de Programmation du LEADER en juillet 2017.

Rappel de la présentation de l'initiative, modalités de réalisation et ressources mobilisées

La Communauté de Communes travaille avec les professionnels du bois pour le développement durable du territoire et de sa filière bois locale. L'appropriation par les habitants du patrimoine local et la sensibilisation des futures générations est un enjeu majeur.

La Communauté de Communes propose, pour l'année scolaire 2017-2018, à 3 écoles publiques du secteur, de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des intervenants spécialisés de l'éducation au développement durable, La Ligue de l'Enseignement et par des professionnels de la filière bois pour aider les enseignants à faire découvrir le sujet à leurs élèves.

La séquence complète proposée par la Ligue de l'Enseignement est construite autour d'un temps de préparation avec l'enseignant(e), quatre séances en salle, deux sorties terrain et une aide à la capitalisation.

Le coût d'intervention de la Ligue de l'Enseignement pour ce projet s'élève à 1 520 € pour chaque école (comprenant les frais de déplacement) et d'un forfait optionnel infographie de 600 € pour les 3 écoles.

Résultats attendus et modalités de poursuite

Sensibiliser le jeune public à l'importance de la forêt sur le territoire (paysager, économique et écologique). Comprendre comment l'homme exploite la forêt. Appréhender la diversité des produits de la forêt. Rencontrer des acteurs qui utilisent la ressource bois. Valoriser le projet réalisé par la classe.

Renouvellement tous les ans, pendant 5 ans, de cette action auprès de 3 à 4 écoles afin de la présenter à l'ensemble des écoles du territoire de Charlieu Belmont Communauté (18 écoles).

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé chaque année auprès des écoles du territoire.

Budget prévisionnel, calcul des aides publiques et plan de financement de l'opération

Budget prévisionnel estimatif de cette action par année scolaire pour les trois premières écoles ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (Belmont-de-la-Loire, Saint-Denis-de-Cabanne, Le Cergne) 5 513 €

Pour rappel, 12,5 % d'autofinancement public appelle 50 % du FEADER (règle du 1 pour 4). Le taux d'aide publique est de 80 %.

Ainsi pour un budget prévisionnel de 5 513 € de ce projet, le LEADER via le FEADER intervient à hauteur de 2 756,50 €. Charlieu Belmont Communauté finance les 50 % restant (voir tableaux ci-dessous) :

Plan de financement de l'opération

Dépenses			Recettes		
POSTE	MONTANT	Eligible LEADER	POSTE	MONTANT	TAUX
Animation des séances Ligue de l'Enseignement	4 200 €	4 200 €	FEADER	2 756,50 €	50%
Frais de déplacements Ligue de l'Enseignement	360 €	360 €	Autofinancement	2 756,50 €	50%
Option infographie Ligue de l'Enseignement	600 €	600 €			
Transport scolaires	353 €	353 €			
Total des dépenses	5 513 €	5 513 €	Total des recettes	5 513,00 €	100%

Proposition : autoriser le Président à signer la proposition financière de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de leur intervention dans ce projet éducatif, autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu Belmont Communauté. « La forêt, entre préservation et exploitation de la ressource ! », dire que la dépense sera prévue au budget primitif 2018

Pour : 32

Contre : 0

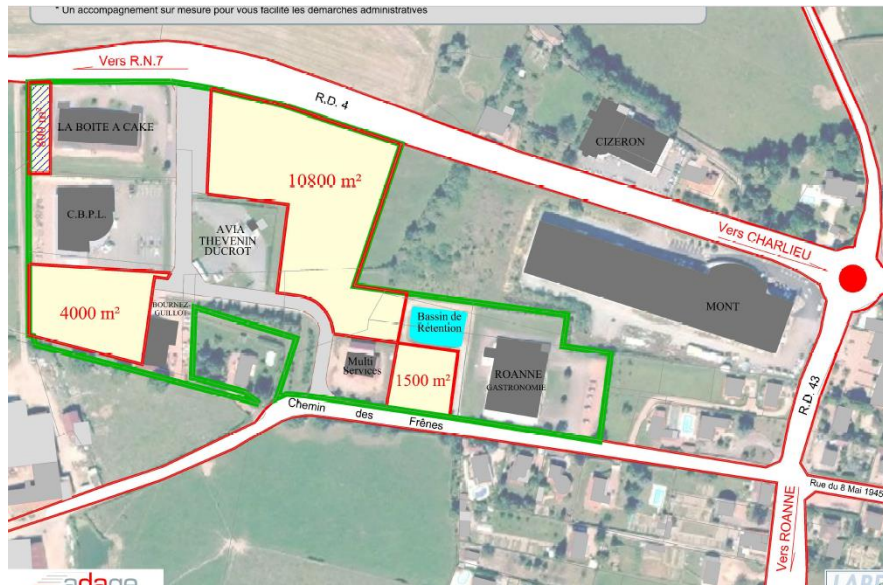
Abstention : 0

- Demande d'acquisition d'une parcelle par l'entreprise CBPL sur la ZA de Briennon

M VALORGE informe le Conseil Communautaire que M. FONTENILLE (entreprise CBPL) a installé son activité sur la ZA des Frênes en 2007 et embauche aujourd'hui une dizaine de personnes.

Il a fait part, dans un courrier, de son souhait d'acquérir la parcelle E 371, d'une surface de 4 001 m² afin de construire un atelier de 1 000 m² dédié à la production de pièces mécaniques.

Par délibération, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains sur la Zone d'Activités Intercommunale des Frênes à Briennon à 15 € HT le m², sous réserve de l'avis de France Domaine.



Proposition : approuver la vente d'un terrain de 4 001 m² situé sur la Zone d'Activités Intercommunale Briennon pour le projet de M. FONTENIELLE, fixer le prix de vente à 15 € H.T./m², dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la zone d'activités, interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes, dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur, autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

↳ FINANCES

- Admission en non-valeur sur le budget SPANC

La trésorerie de Charlieu présente une admission en non-valeur pour un montant 94 € (redevance SPANC établie en 2013)

Proposition : valider le montant de 94 € en non-valeur sur le budget SPANC (500 € de prévus au BP).

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- Validation d'une créance éteinte sur le budget principal

La trésorerie de Charlieu présente une créance éteinte de 67.50 € suite un effacement des dettes (commission de surendettement). Cette créance date de 2010 et relevait du paiement de l'installation ADSL par satellite organisée par le Pays de Charlieu.

Proposition : valider le montant de 67.50 € en créance éteinte sur le budget principal

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

↳ DECHETS MENAGERS

- Lancement du marché de collecte et transport des flux de tri sélectif

M Henri GROSDENIS, Vice-Président en charge des ordures ménagères, explique que l'échéance du contrat en cours est fixée au 31/12/2017 il y a donc lieu de mettre à nouveau en concurrence les prestataires potentiels.

Forme : appel d'offres ouvert – marché de services

Objet : Collecte de l'ensemble des colonnes de tri sélectif installées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté et transport jusqu'aux sites de tri ou valorisation désignés

Lots :

- 1/ collecte et transport emballages
- 2/ collecte et transport papiers
- 3/ collecte et transport verre

Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018 reconductible 2 fois par période de 1 an

Forme des prix : Option 1 : Prix unitaire à la tonne collectée (les collectes étant à l'initiative du prestataire)

Option 2 : Prix unitaire à la levée (Charlieu-Belmont Communauté déclenchera les colonnes à vider)

Jugement des offres :

- **qualité du service et technicité** : engagement sur la rapidité des interventions, l'adaptabilité du service, le soin apporté au matériel, la méthode garantissant la traçabilité des matériaux, mémoire technique, références > **45 %**
- **prix des prestations > 40 %**
- **moyens mis en œuvre visant à la réduction des impacts sur l'environnement** : sur la base du rapport synthétisé > **15 %**

Un groupe de travail a été créé afin d'étudier la mise en place de la collecte des emballages en porte à porte. Les bennes de tri sélectif étant vieillissantes, ce système permettrait de ne pas avoir à les remplacer et de limiter les dépôts sauvages au pied de celles-ci. De plus, avec l'extension des consignes de tri, les bennes ne seront plus en nombre suffisantes.

M Yves THORAL demande si le prix unitaire à la levée est plus avantageux. M Henri GROSDENIS répond que la consultation permettra de comparer les 2 formules mais si ce système est mis en place il faudra être très vigilant sur le niveau de remplissages des bennes afin de déclencher à temps le vidage de celles-ci.

Planning prévisionnel (au plus court, une petite marge est possible) :

Envoi de la publicité : jeudi 24 août 2017

Limite de réception des offres : lundi 2 octobre 2017 – 12h

CAO 1 et 2 : mardi 3 octobre 2017 et lundi 16 ou mardi 17 octobre 2017

Notification du marché : décembre 2017

Proposition : valider le lancement de la consultation du marché de collecte de l'ensemble des colonnes de tri sélectif installées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté et du transport jusqu'aux sites de tri ou valorisation désignés, autoriser le Président à procéder aux formalités utiles.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification du règlement des déchetteries intercommunales**

Considérant le décret 2017-509 du 7 avril 2017 il y a lieu de modifier le règlement des déchetteries pour la partie facturation aux professionnels (article 11 et 23) comme suit :

L'accès pour les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, maisons de retraite et services publics) est réglementé. Chaque apport sera contrôlé par les agents de déchèterie qui, en fonction du type de déchets en détermineront soit le poids, soit le volume. Suivant le type de déchets, cet apport sera soumis à facturation (annexe financière). Un bordereau de dépôt mentionnant les matériaux, le poids ou le volume du dépôt, la date, les coordonnées et la signature du professionnel sera établi et une facturation lui sera adressée à échéance trimestrielle sous réserve que le montant dû atteigne le seuil fixé par décret (actuellement fixé par le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 à 15 €). Dans le cas contraire, la facturation sera émise qu'une fois atteint ce seuil. Un exemplaire du bordereau de dépôt sera remis au professionnel par les agents de déchèterie.

Aussi est proposée au Conseil une modification de l'annexe financière pour se mettre en conformité avec la réglementation et préciser que les peintures au plomb ne seront plus acceptées.

Proposition : accepter les modifications du règlement des déchetteries (et plateforme de déchets verts) telles que décrites ci-dessus.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Mme Hélène VAGINAY

↳ TOURISME CULTURE

- Attribution des subventions pour les manifestations d'intérêt communautaire

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme explique que la commission s'est réunie le 20 juin et fait les propositions suivantes :

DESCRIPTION / INFORMATION	ACTIONS / PROPOSITIONS
<p>Un budget de 24 000 € a été voté en 2017 pour le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire. La commission doit examiner les demandes reçues et formuler un avis pour le conseil du mois de juillet prochain. Pour satisfaire chacun à la hauteur demandée, il aurait fallu un budget de 32 100 €.</p>	<p>Avis du comité : rappeler dans les courriers qui informent de la décision de subvention que les intéressés devront être à même de produire les pièces justificatives pour les dépenses et pas seulement le bilan certifié par le président : factures mais aussi fiche de paie lorsqu'il s'agit d'intervention de comédiens. Préciser qu'en cas de dépenses inférieures au budget prévisionnel présenté la subvention sera revue pour respecter le pourcentage proposé quant aux dépenses prévisionnelles.</p>
<p>Les Farfadets pour Zistoirs d'une île : la Réunion, 10 représentations du 7 au 19 février à la Grange des Farfadets Montant des dépenses : 12 000 € Montant sollicité : 3 000 € (25%)</p>	<p>Avis du comité : Ne pas soutenir cette manifestation.</p>
<p>Les Farfadets pour Au cœur de la Fresque, 12 représentations du 9 au 21 mai à la chapelle St Claude à Belmont. Montant des dépenses : 18 500 € Montant sollicité : 3 000 € (16,2 %)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 17 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.</p>
<p>Les Farfadets pour Paroles Paysannes, 10 représentations du 15 au 27 août au grand couvert de St Hilaire (8^{ème} édition). Montant des dépenses : 20 400 € Montant sollicité : 3 000 € (14,7 %)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 7 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 400 € (même montant versé l'an passé).</p>
<p>Association St Eloi, spectacle pour les 100 ans de l'église de Chandon les 1^{er} et 2 avril Montant des dépenses : 5 150 €</p>	<p>Avis du comité : Proposer 10% des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 € comme demandé.</p>

<p>Montant sollicité : 500 € (9.7 %)</p> <p>Société des Amis du Musée de Charlieu, exposition Itinérances, avril à décembre 2017. Montant des dépenses : 15 000 € Montant sollicité : 3 000 € (20 %)</p> <p>Association des familles de St Germain la Montagne, concert 12 mai Wazoo et Tara's Folk. Montant des dépenses : 7 000 € Montant sollicité : 2 500 € (35,7 %)</p> <p>Comité jumelage Belmont-Gounghin, concert du 22 avril à Belmont de la Loire Montant des dépenses : 2 456 € Montant sollicité : 500 € (20 %)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €</p> <p>Avis du comité : Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 400 €.</p> <p>Avis du comité : Ne pas soutenir cette manifestation.</p>
<p>Ecole de musique, concert pour les 30 ans de l'école le Soldat Rose, salle des Halles Charlieu le 20 mai Montant des dépenses : 4 318 € Montant sollicité : 750 € (17,3 %)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 18 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 750 €.</p>
<p>Comité jumelage Belerf (Belmont/Allemagne), 45^{ème} anniversaire du jumelage, we du 3 et 4 juin à Belmont Montant des dépenses : 19 155 € Montant sollicité : 1 500 € (7,8 %)</p>	<p>Avis du comité : Considérer cette seule dépense de la venue du Cabaret de 4 500 € et la soutenir à hauteur de 20 % avec une subvention maximum de 900 €.</p>
<p>MJC de Charlieu, concert fête de la musique le 24 juin Montant des dépenses : 4 800 € Montant sollicité : 2 500 € (52%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 11 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.</p>
<p>Comité des fêtes de Belmont, rassemblement véhicules anciens le 14 juillet Montant des dépenses : 17 580 € Montant sollicité : 1 000 € (5,6%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 6 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 000 € car déficit l'an passé et manifestation qui draine du public.</p>
<p>Société des amis arts, Nocturnes de l'abbaye du 28 juillet au 9 septembre (10 séances)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €.</p>

<p>Montant des dépenses : 11 000 € Montant sollicité : 2 000 € (18%)</p>	
<p>Comité de coordination des Fêtes de la soierie, du 8 au 11 septembre à Charlieu Montant des dépenses : 12 197 € Montant sollicité : 2 800 € (22.9%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 20 % des dépenses (max par rapport au règlement de subvention) soit 2 400 €.</p>
<p>Comité des fêtes de Maizilly, concert du 9 septembre à l'église Jean-Claude Borelly Montant des dépenses : 6 085 € Montant sollicité : 1 200 € (19.7%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 200 €.</p>
<p>Confrérie de l'Andouille, foire du 11 novembre Montant des dépenses : 2 600 € Montant sollicité : 1 000 € (38.4%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.</p>
<p>MJC de Charlieu, les Férires du 17 au 25 novembre (3^{ème} édition, tous les 2 ans) Montant des dépenses : 30 000 € Montant sollicité : 3 000 € (10%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.</p>
<p>Marchés de Noël à Charlieu Montant des dépenses : 30 000 € Montant sollicité : 1 000 € (3.3%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 500 €.</p>
<p>Harmonie de Charlieu, concert le 21 octobre avec l'orchestre symphonique de Lyon Montant des dépenses : 4 345 € Montant sollicité : 850 € (19.5%)</p>	<p>Avis du comité : Proposer 12 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.</p>

L'enveloppe globale s'élève à 22 550 €. Il restera donc 1 450 € qui pourront être utilisés si d'autres demandes de subvention arrivent avant la fin d'année. Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée sur les propositions faites par la commission, même si elle souligne le bien-fondé de l'attribution définitive sur un pourcentage de dépenses réalisées et non sur un montant attribué.

Proposition : suivre les propositions de la commission tourisme et attribuer les taux et plafonds de subvention comme décrits ci-dessus.

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 0

- Attribution des subventions pour les manifestations exceptionnelles

Pour mémoire une somme de 6 000 € a été inscrite au budget primitif pour accompagner des manifestations particulières ne répondant pas aux critères du règlement des manifestations d'intérêt communautaire. Le Bureau a examiné les demandes reçues et propose :

- **Accorder pour la fête du mouton – concours national de tonte à Ressins 3 000 € à verser au syndicat des éleveurs de moutons de la Loire (siège Balbigny)**

Demande initiale de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 80 000 € - 24 et 25 juin 2017

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 0

- **Accorder pour le tour du pays roannais – beaucoup de communes traversées conformément à la demande qui leur a été formulée 1 500 € à verser au CR4C**

Demande initiale 20 500 € entre les collectivités (hors Région Département ville de Roanne) sur un budget prévisionnel de 109 500 € - du 30 juin au 02 juillet 2017.

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 0

- **Accorder au Grand prix cycliste de Vougy 1 000 € à verser au Comité des fêtes de Vougy**

Demande initiale 2 000 € sur un budget prévisionnel de 30 500 € - Pâques 2017

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 0

- **Médiathèque et demande de subvention au Département sur la base d'un renfort en ressources humaines**

Point d'étape au 30/06/2017

(BC = bibliothèques communales, MI = médiathèque intercommunale, MDL = Médiathèque Départementale de la Loire)

1/ Rappels - solution informatique retenue

- ✓ Logiciel de réseau collaboratif et évolutif (Decalog SIGB) : 13 bibliothèques alimentent une unique base de données. Bibliothécaires professionnels et bénévoles travaillent tous sur le même logiciel métier. Chaque bibliothèque garde un fonctionnement indépendant et autonome. Il sera techniquement possible d'évoluer vers une circulation des documents et des adhérents entre tout ou partie des sites.
- ✓ Portail internet commun.
- ✓ Mise en place du logiciel sur l'ensemble du réseau par l'équipe MI : paramétrages, formation, assistance au démarrage pour les phases de « catalogage » et de « circulation » (= saisie informatique des documents et opérations de prêts, retours, inscriptions des adhérents, échanges MDL).
- ✓ Administration du logiciel et la base de données, gestion du portail Internet par l'équipe MI.

2/ Rappels - calendrier prévisionnel

- ✓ D'avril à juin 2017 : formations et démarrage de la saisie des documents, de 200 à 4 500 documents à cataloguer selon les communes.
- ✓ A partir de juin 2017 : chaque BC catalogue ses propres documents. Un référent MI par BC suit l'avancée des travaux et apporte une aide personnalisée en fonction des besoins et des moyens disponibles (une aide accrue est apportée à Pouilly-sous-Charlieu en raison du volume important de documents à cataloguer).
- ✓ Juin 2017 : démarrage du prêt informatisé avec Decalog SIGB à Belmont-de-la-Loire et Ecoche.
- ✓ Septembre 2017 : mise en ligne du portail commun.
- ✓ Automne 2017 jusqu'à ? : démarrage du prêt informatisé dans les BC (au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de catalogage).
- ✓ Automne 2018 : fin du déploiement, le module circulation est en service dans toutes les bibliothèques.
- ✓ Fin 2018 - début 2019 : formations de perfectionnement des bénévoles, en particulier pour la maîtrise des outils statistiques, l'édition de bibliographies...

3/ Déploiement du projet

Etapas réalisées au 30/06/2017 :

- ✓ Initiations à la pratique de l'informatique par l'Espace Cyber (15 bénévoles).
- ✓ Formation des bibliothécaires professionnels par la Sté Decalog, 7,5 jours.
- ✓ Migration-fusion des données des anciens logiciels vers Decalog SIGB (Charlieu, Belmont, Ecoche).
- ✓ Formation des bénévoles par la Sté Décalog, 2 jours (14 bénévoles référents).
- ✓ Démarrage de la phase de saisie des collections pour 8 BC sur 10 (pour diverses raisons les BC de la Bénisson-Dieu et St-Germain-la-Montagne n'ont pas pu suivre les formations initiales, leur démarrage est différé à l'été pour St-Germain et probablement à l'automne pour La Bénisson-Dieu).
- ✓ Démarrage du prêt informatisé à Ecoche et Belmont-de-la-Loire, et à Charlieu lors du « Troc des abonnés ».

Etapes à venir

- ✓ Suivi des travaux de catalogage, complément de formation et aide ponctuelle dans les BC (équipe MI + bibliothécaire référent territoire MDL).
- ✓ Conception du portail internet commun, mise en ligne en septembre (équipe MI + Decalog).
- ✓ Paramétrages personnalisés du module circulation de chaque BC, automne (équipe MI).
- ✓ Formations des bénévoles référents au module circulation, automne (équipe MI + Decalog).
- ✓ Formation-assistance au démarrage du prêt informatisé sur chaque site, dès l'automne, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de catalogage (équipe MI)
- ✓ Premières exploitations statistiques, conceptions des tableaux, fin 2017-début 2018 (équipe MI)
- ✓ Réunion bilan, fin 2018

4/ Gestion du temps de travail équipe MI

- ✓ Depuis juin 2016, la coordinatrice a consacré 57 % de son temps de travail à la mise en place du réseau des bibliothèques (983h sur 13 mois).
 - ✓ Du 10/04/2017 au 31/05/2017, 4 agents ont consacré la totalité de leur temps à l'informatisation en réseau
 - 7,5 jours de formation par la Sté Decalog.
 - traitement post-migration des données MI dans le nouveau logiciel de réseau (plus lourd que prévu).
 - traitement post-fusion des données des bibliothèques de Belmont et Ecoche (plus lourd que prévu).
 - 26 demi-journées de présence dans les BC : formation des bénévoles + démarrage et suivi de la saisie des collections (1 agent référent MI pour chaque BC).
- ✓ Un bibliothécaire départemental, référent du territoire Charlieu-Belmont, a suivi certaines formations Decalog et assuré 4 demi-journées d'assistance dans les BC en mai. Il sera de nouveau présent dans les BC dès juillet.
- ✓ Dès la réouverture au public de la MI, le temps consacré au réseau devrait se limiter à l'ETP d'un mi-temps de coordination. Le projet de réseau étant prioritaire, les partenariats de la MI (accueils de scolaires, animations petite enfance, animations culturelles diverses) seront par conséquent limités jusqu'à l'achèvement du déploiement.

5/ Aide départementale en personnel

Le Département accorde une aide en personnel lors de la mise en réseau informatique des bibliothèques d'un territoire. Cette aide d'une durée de trois ans accompagne les collectivités pour financer le poste de coordinateur nécessaire à la mise en place du réseau (emploi de catégorie B au minimum). Dans ce cadre, le Département finance 50% du coût chargé du poste (plafond annuel de 15 000 € au prorata temporis).

Au regard des spécificités locales, le Département a accepté d'accorder son aide de manière dérogatoire sur une durée plus courte de 18 mois. Le mi-temps de coordination est assuré depuis juin 2016 par Patricia LUMINET (Cat A) et le mi-temps supplémentaire réalisé par le passage à temps-plein de Pauline BOUDOT-BELLOTTO. Le Département est favorable à la prolongation de l'aide pour une durée de 18 mois afin de soutenir au mieux les équipes bénévoles jusqu'à l'achèvement de la mise en place.

6/ Bilan global

Jusqu'à présent le calendrier prévisionnel est respecté quant au déploiement du projet dans les communes. En revanche, on enregistre un gros retard de fonctionnement pour la MI (préparation de la réouverture, travail avec les partenaires, achats de documents, gestion administrative...).

Il faut noter l'engagement remarquable des équipes de bénévoles sur un projet exigeant en compétence et en disponibilité, une très forte implication de tous les agents MI, un soutien efficace de la MDL.

Proposition : solliciter l'aide du Département sur le poste à mi-temps de Patricia LUMINET et parallèlement accepter d'augmenter l'effectif de la médiathèque de 0,5 ETP sur 18 mois supplémentaires à compter du 01/11/2017.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

M VALORGE souligne les retours positifs des bénévoles des bibliothèques du territoire sur la mise en place de l'informatisation. M Bruno BERTHELIER indique que l'inauguration de la médiathèque aura lieu début septembre (1^{ère} réception de chantier le 21/07/2017).

- **Engagement dans l'appel à manifestation d'intérêt Territoire d'Excellence de pleine nature**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme explique que considérant la nouvelle politique de développement économique (SRDEII) de la Région qui fait du tourisme une priorité régionale et un axe de développement et d'attractivité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes et afin de répondre à cet enjeu, la Région met en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la thématique du tourisme de pleine nature à destination de territoires organisés, voulant prétendre à être reconnus comme Territoire d'Excellence Peine Nature.

L'intérêt de répondre serait de bénéficier d'une véritable stratégie et d'aides à destination de porteurs de projets tant publics que privés.

12 territoires seront sélectionnés à l'issue de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

La candidature doit être déposée au plus tard fin juillet 2017.

Considérant que la destination roannaise possède les critères pour répondre à cet AMI, à savoir :

- une offre avérée sur cette thématique en quantité et qualité ;
- une gouvernance touristique de par l'existence de l'association de promotion et de commercialisation Roannais Tourisme ;
- une notoriété de par la qualité de ses paysages et le dynamisme de ses acteurs dans le domaine des sports et des loisirs.

Considérant que Roannais Agglomération se propose de porter politiquement et techniquement cette candidature en partenariat avec les autres EPCI du roannais sur le périmètre de la destination, à savoir Charlieu-Belmont Communauté, la communauté de commune de Vals d'Aix et d'Isable, la communauté de communes du Pays d'Urfé et la COPLER.

Considérant que la stratégie proposée repose sur trois piliers :

- un positionnement original : le roannais offre une nature préservée, de proximité, permettant une pratique diversifiée des sports de pleine air et durable sur les 3 éléments singuliers au Roannais : terre (moyenne montagne), air (nombreuses activités marchandes permise par l'aérodrome de Renaison) et eau avec la Loire et le canal ;
- les clientèles recherchant :
 - la performance : stage de préparation des sportifs...
 - la découverte : initiation, pratiques douces (familles, séniors)...
 - la santé : propositions à développer à partir d'une offre déjà existante à destination des locaux.
- le développement :
 - d'une gouvernance spécifique regroupant les professionnels et les associations de sports de pleine nature et les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, fournisseurs de service),
 - d'une offre de sites et d'activités innovantes et qualitatives par des investissements privés et publics qui seront détaillés dans le programme d'action de la candidature
 - d'une communication et une animation spécifique à travers un ou plusieurs événementiels identitaires,
 - d'un marketing structuré avec des produits packagés qui pourront être commercialisés par Roannais Tourisme.

Proposition : approuver la candidature de Roannais Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « territoire d'excellence pleine nature » lancé par la région Auvergne – Rhône-Alpes, dire que cette candidature sera déposée au nom de l'ensemble des 5 EPCI correspondant à la destination roannaise, correspondant au périmètre de Roannais Tourisme, à savoir :

- **Charlieu Belmont Communauté**
- **Communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable**
- **Communauté de communes du Pays d'Urfé**
- **COPLER**
- **Roannais Agglomération**

Mettre en œuvre la stratégie ci-dessus résumée et définie dans le dossier de candidature, et contribuer à l'animation du dispositif (participation à l'animation régionale, mise en réseau et échange d'expériences, évaluation, pilotage des acteurs locaux) en lien avec les partenaires (EPCI).

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délégation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le Muséo'parc**

Considérant le programme de travaux prévisionnels présenté antérieurement au Conseil pour un montant de 440 000 € HT avec une part de maîtrise d'œuvre à 13% soit 57 200 € HT, une consultation est en cours pour la maîtrise d'œuvre.

M Bruno BERTHELIER rappelle que la collectivité peut prétendre à une subvention de 240 000 € de LEADER (Europe) pour ce projet sous condition de travailler avec une association sur le handicap pour la mise en conformité accessibilité du Muséo'Parc.

M Philippe JARSAILLON fait remarquer que cela représente un engagement financier conséquent. M René VALORGE répond qu'il s'agit effectivement d'un montant maximum.

Proposition : autoriser le Président à signer le marché d'œuvre (après analyse des offres issues de la consultation) dans la limite d'un forfait provisoire de rémunération de 57 200 € HT ;

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

SOCIAL -SERVICES

- Convention avec le Département pour l'utilisation de l'Espace services de Belmont

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que le Département occupe un bureau à l'Espace services intercommunal (service social) et la convention d'occupation est devenue caduque ce début d'année (date d'origine : 2007). Il y a lieu de repartir sur un nouveau conventionnement avec les prix actualisés sans autre modification.

L'indemnité annuelle a été fixée à 1 540 € (35 m² x 44 €) lors de la signature de la première convention en 2007. Il était prévu que celle-ci fasse l'objet d'une révision par période triennale par indexation sur l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE. Aussi, à compter de l'année 2017, et considérant ces indexations, l'indemnité annuelle est fixée à 1 678.58 €. Elle fera l'objet de deux versements semestriels égaux qui interviendront le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année. Ce montant forfaitaire sera révisé par période triennale par indexation sur l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac) publié par l'I.N.S.E.E. L'indice de référence est celui de février 2017 soit 100.52.

La présente convention serait consentie pour une durée de neuf ans prenant effet à compter du 1^{er} août 2017.

Proposition : autoriser le Président à signer la convention avec le Département pour l'occupation d'un bureau à l'Espace services de Belmont sur la base des éléments indiqués ci-dessus.

Pour : 33

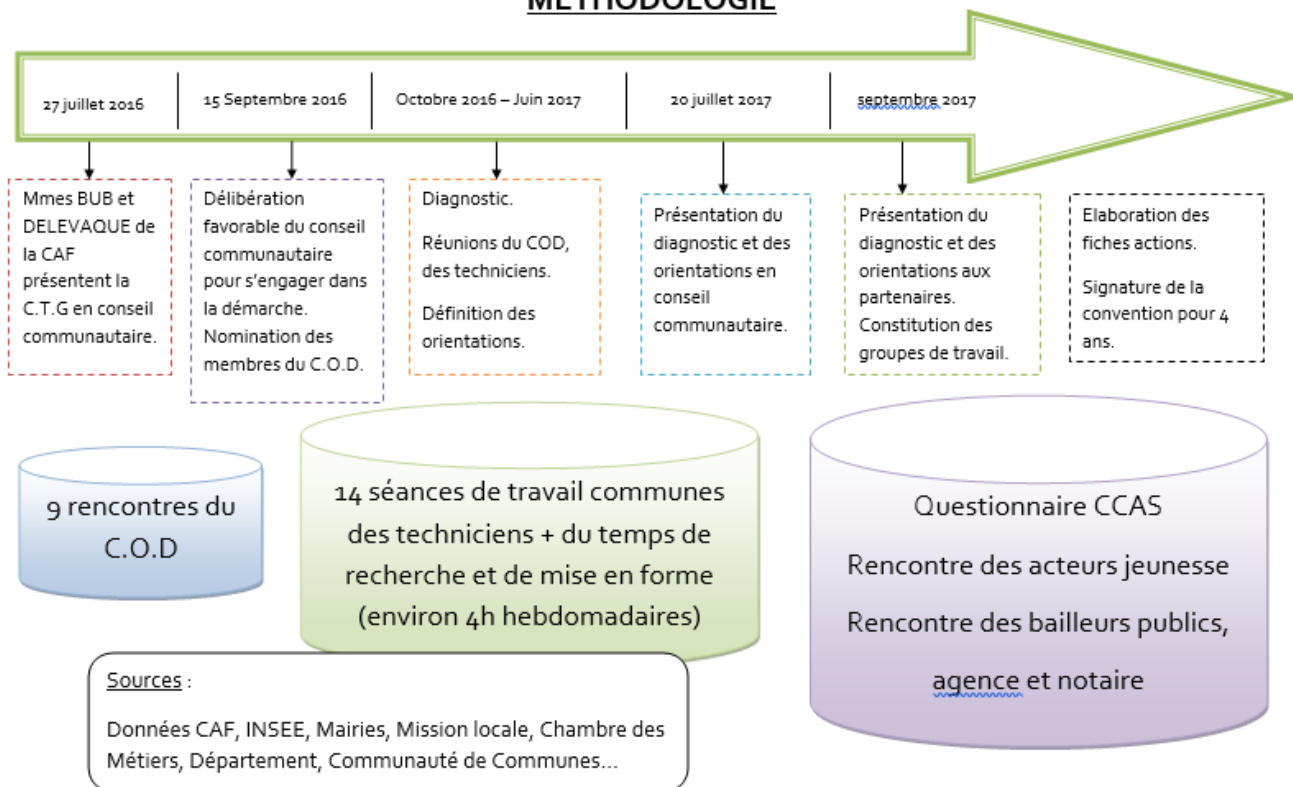
Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation de la Convention Territoriale Globale - volet diagnostic

Suite à la volonté du Conseil Communautaire de s'engager dans un partenariat avec la CAF autour d'une Convention Territoriale Globale un important travail de diagnostic a été mené. Un document de présentation est joint à la convocation.

METHODOLOGIE



Les propositions d'orientation sont les suivantes :

- Réfléchir à une politique d'action sociale territoriale
- Adapter et coordonner les services à la population
- Poursuivre et développer la rénovation des logements

Proposition : valider le diagnostic et les grandes orientations, demander la poursuite de la démarche.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Présentation du programme provisoire de la semaine de la parentalité

Mme Isabelle DUGELET rappelle que l'objectif de cette semaine de la parentalité est de favoriser les échanges entre parents ou futurs parents, adolescents ou enfants, et professionnels ou intervenants du secteur autour des émotions et de l'importance de leurs prises en compte dans la vie quotidienne, le développement de l'enfant et la qualité des liens familiaux et sociaux.

Différentes propositions seront amenées par les partenaires, sur le lieu d'accueil habituel et en dehors, et viseront à :

- Faire découvrir et mettre à disposition des parents différents outils (jeux, ateliers manuels, livres) pour accompagner, aider leurs enfants à identifier, reconnaître, exprimer, et gérer leurs émotions.
- Ouvrir des espaces d'échanges et de réflexion à partir de médias divers (dessin-animé, théâtre, danse, conte) sur la prise en compte de l'impact des émotions dans le lien parent-enfant.
- Informer les parents des modèles les plus récents de compréhension de la vie émotionnelle et des liens parents-enfants (conférences, manuels, formations).
- Soutenir les parents dans leur désir d'être des parents « suffisamment bons » en soulignant les risques tant d'un trop comme ceux d'un manque de prise en compte de la vie émotionnelle dans les liens.

Un budget prévisionnel a été établi à hauteur de 3 350 € et une subvention de la CAF a été obtenue pour 1 425 €

Programme prévisionnel :

Lundi 16 octobre : Conférence avec Claire MARSOT « Comprendre les émotions des enfants et des adultes pour des relations plus sereines et constructives pour tous »

Mardi 17 octobre : Atelier autour de la Grossesse et des émotions « Neuf mois pour un Moi neuf » animé par les psychologues de Charlieu, Mmes Mabhouli et Thomas

Mercredi 18 octobre : Temps Lecture aux tout-petits (0-3 ans) à 9h45 à 17h à la médiathèque intercommunale

Mercredi 18 et Jeudi 19 octobre : Ateliers de Sophrologie à la MJC de Briennon

Jeudi 19 octobre : Théâtre forum avec la Compagnie Les Désaxés « Adolescent, Parents : une relation bousculée ! », en lien avec le PAEJ

Espace Cyber : Serious Game. Dates et lieux à définir.

Souhait de tester le jeu avant avec le groupe de travail.

A voir projection au cinéma Les Halles à destination des scolaires.

Un courrier sera transmis aux écoles pour les informer du projet et leur proposer de participer.

Samedi 21 octobre : Journée rétrospective « Ateliers de la semaine »

Animation d'une fresque avec Patrick Torres et la micro crèche de Cuinzier

Conteuse

Spectacle de Marionnettes « Léo le petit robot »

Jeu « Feelings »

Repas partagé

Les Mercredis de Septembre à Octobre : les Accueils de Loisirs vont proposer cette thématique aux enfants. Projection du film Vice Versa dans les centres avec animation d'un débat par les animateurs. Un temps de formation sera proposé par le PAEJ en septembre.

Animation à définir pour les 3-6 ans.

Tout le mois d'octobre : Exposition et malles thématiques « Enfants-Parents » à la Médiathèque intercommunale.

- Pour une découverte artistique, éveiller la curiosité et susciter une réaction, une émotion : Illustres illustrateurs

Ces expos sont chacune composées de 12 tableaux + 3 livres de chacun des artistes exposés

- Pour créer du lien parents/enfants :

-Mi Fa Sol autour des percussions, 19 petits instruments, 5 CD, 4 livres, 2 livres CD

-Pitchoune 2 : Sélection d'albums pour les tout-petits. L'enfant grandit à chaque expérience nouvelle, et à chaque émotion. A travers le livre, il retrouve ces situations qui construisent son univers. 2 tapis d'éveil et 25 livres.

-Les petits pieds : autour de la musique et de l'expression corporelle, aucune connaissance musicale n'est requise. 26 CD, 2 livres, 1 livre-Cd, 1 kamishibai.

Proposition d'animation en direction des accueils de loisirs les mercredis 4,11 et 18 octobre sur l'expo Illustres Illustratrices

Mme Isabelle DUGELET souligne une large mobilisation des acteurs du territoire.

- **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la maison médicale de Charlieu**

Il convient de rappeler que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élevait à 38 475 € HT soit 8.55 % d'un montant de travaux estimés à 450 000 € HT ; Il était indiqué dans le marché que la réévaluation se ferait lors de la validation de l'APD ; Ce dernier rendu avant le lancement de la consultation se montait à 680 750 € HT et c'est sur cette base que le Conseil avait autorisé M. le Président à signer les marchés de travaux.

A l'issue de la consultation le montant du marché de travaux est de 612 695.01 € HT ;

Proposition : autoriser à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre prévoyant la fixation de la rémunération définitive sur la base du marché signé soit un montant de rémunération à 52 385.42 € HT.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ **RH**

- **Modification du tableau des effectifs**

Les filières où des modifications sont apportées suite à une promotion interne :

FILIERE ANIMATION			
<u>Animateur territorial</u>			
- Animateur principal de 1ere classe	TC	1	(stagiaire à compter du 1 ^{er} août 2017)
- Animateur	TC	1	
<u>Adjoint territoriaux d'animation :</u>			
- Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	(maintenu jusqu'à titularisation au 31/01/2018)
- Adjoint territorial d'animation	26h38	1	
	17h00	1	

Les filières où des modifications de grade sont apportées suite aux évolutions de carrières dans le même grade :

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<u>Attachés territoriaux :</u>			
- Attaché territorial principal	TC	2	
- Attaché territorial	TC	1	
<u>Rédacteur :</u>			
- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	Au 01/07/2017
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe	TC	1 0	Au 01/07/2017
<u>Adjoint administratifs territoriaux :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	Au 01/07/2017
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	3	Au 01/07/2017
- Adjoint administratif territorial	TC	3	
	17 H 30	1	

FILIERE TECHNIQUE			
<u>Technicien Territorial :</u>			
- Technicien territorial principal de 1ère classe	TC	2	
- Technicien territorial principal de 2ème classe	TC	2	
- Technicien territorial	TC	2	
<u>Adjoint techniques territoriaux :</u>			

- Adjoint technique principal de 1 ^{ière} classe	TC	1	Au 01/07/2017
- Adjoint technique principal de 2 ^{ième} classe	TC	2 1	Au 01/07/2017
- Adjoint technique territorial	TC	10	
<u>Agent de maîtrise</u>	TC	1	

FILIERE SOCIALE			
<u>Assistants territoriaux socio-éducatifs :</u> - Assistant socio-Educatif principal	TC	1	
<u>Educateur territoriaux de jeunes enfants</u> - Educateur principal de jeunes enfants	TC	1 + 1	Au 01/10/2017
<u>Educateur de jeunes enfants</u> — Educateur de jeunes enfants	TC	4 0	Au 01/10/2017

Proposition : valider les modifications proposées (modifications validées en totalité en comité technique et pour 4 des 6 propositions en CAP, retard pour 2 situations donc conditionnement de l'effet à l'avis favorable de la CAP).

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- Information sur la subvention permettant la réalisation du document unique

Suite au dépôt de dossier, Charlieu-Belmont Communauté a obtenu une aide de 7 000 € sur la base de la valorisation du temps des agents affectés à ce travail d'évaluation des risques professionnels.

- Examen des solutions de remplacement au service ADS

Afin de pourvoir au remplacement de Lorène AUFRERE durant son congé maternité il convient d'examiner les pistes possibles : proposition du SIEL, rapprochement avec le PETR voisin de Saône et Loire qui recherche également pour la même période un 0,5 ETP (proposition d'un poste à plein temps sur les 2 structures), candidatures à l'offre d'emploi. M René VALORGE et M Marc LAPALLUS en profitent pour souligner la rapide et efficace adaptation de Lorène AUFRERE dans ses missions d'instructeur en ADS.

- Renouvellement des conventions avec la mairie de La Gresle pour la mise à disposition des 2 agents en emploi d'avenir : les précédentes conventions s'arrêtaient au 31/08/2017.

Pour mémoire lors de l'année en cours : Mme TRY 160 h annuelles et Mme SOUCHON 811 h annuelles pour un coût horaire résiduel de 3.54 € et en remplacement d'emplois saisonniers qui sont de plus en plus difficile à recruter notamment pour les mercredis. Cette solution permet à l'accueil de loisirs en régie de disposer d'agents formés et de réaliser également des économies.

Proposition : autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition d'agent de La Gresle pour une durée de 1 an (à renouvellement expresse) concernant Mme SOUCHON avec une affectation à l'accueil de loisirs à compter du 1 septembre 2017 pour un volume d'heures maximum de 1 034h00.

Mais aussi autoriser le Président à signer un avenant à chacune des conventions en cours afin que la facturation soit conforme au volume d'heures effectuées à l'accueil de loisirs (et non plus sur un volume forfaitaire).

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

↳ DIVERS

- **Avis sur la Charte Agricole**

Cette charte a pour but de mettre en avant l'activité agricole dans la planification territoriale et d'éviter les pertes de foncier agricole inutile. Cette dernière version est conforme à l'approche conduite initialement sur le SCOT du Bassin de Vie du Sornin.

Proposition : émettre un avis favorable

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Plan Climat Air Energie Territorial** : Un sondage est disponible sur le site internet de la collectivité. Chacun est invité à répondre aux questions et diffuser le lien. Des ateliers de concertation auront lieu sur 3 dates en octobre (en demi-journée, soirée et un samedi matin pour toucher le plus grand nombre). Une communication en amont sera organisée notamment sur le marché de Charlieu le 23/09/2017.
- **Piscine de Charlieu** : Un sondage est disponible sur le site internet. Des visites d'équipement auront lieu à Feurs et Chazelle sur Lyon. Une réunion déjà fixée en septembre aura lieu après le retour des sondages qui se clôture fin août.

Prochain conseil communautaire le 21 septembre 2017 à Briennon avec la visite du Muséo'Parc du Marinier (18h00).